

09 B2924

A 7830

22 JUIN 2012

**ASC DEVELOPPEMENT**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3 610 000 €

10 rue de Bourgogne

34200 SETE

519 081 418 R.C.S. MONTPELLIER

SIRET 519 081 418 00013

**REQUETE  
A MONSIEUR LE PRESIDENT  
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER**

Le soussigné : Pascal NICOULET

Agissant en qualité de Président de ladite Société,

a l'honneur de vous exposer :

Que la Société ASC DEVELOPPEMENT a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le **31 décembre 2011**.

Qu'elle se trouvera dans l'impossibilité de réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, comme lui en fait obligation l'article L. 227-9 du Code de commerce, sauf prorogation dudit délai par décision de Justice.

Qu'en effet, en raison des difficultés suivantes :

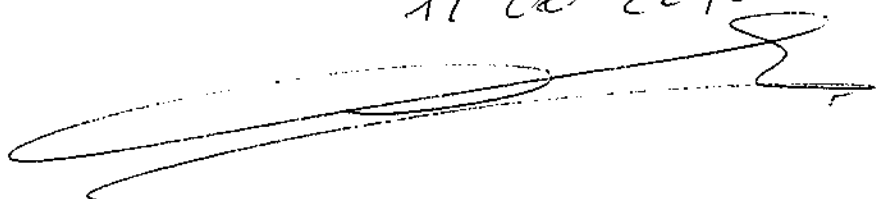
- L'éloignement de certains associés et la disponibilité des autres ne permettent pas la fixation de la réunion avant la première quinzaine du mois de juillet.

Le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, prolonger de **1 mois**, soit jusqu'au **31 juillet 2012**, le délai pendant lequel sera réunie l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Fait à

Le

Set  
11 06 2012



TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONTPELLIER  
9 RUE TARRAGONE  
34070 MONTPELLIER

ORDONNANCE

\*\*\*\*\*

NOUS, BRUNO PASCAL , PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER  
VU LA REQUETE CI CONTRE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,

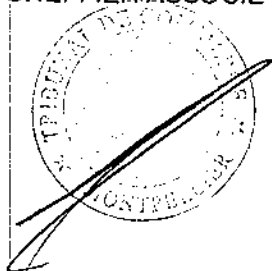
VU LES ARTICLES L 223-26 , L 241-5 , L 225-100 , ET R 225-64 DU CODE DE COMMERCE  
AUTORISONS:

ASC DEVELOPPEMENT  
10, rue de Bourgogne  
34200 Sète  
NUMERO RCS :519 081 418  
2009 B 2924

A PROLONGER JUSQU'AU 31 JUILLET 2012  
LE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

FAIT ET DONNE A MONTPELLIER LE 20/06/2012

LE GREFFIER ASSOCIE



LE PRESIDENT

De Walogre  
to 114